



L'ECHO ALBANAIS

DEUX NOUVELLES RUES

Dès 2014, la commune de Saint-Alban aura la primeur d'être inscrite dans le Système d'Information Géographique (*) du Pays de St Brieuc. Tous les lieux et toutes les liaisons y seront identifiés, pour cela deux rues du bourg ne sont désormais plus anonymes.

Une première desservant l'école F. Levavasseur, la cantine scolaire et la future garderie, de la place du Docteur Jones à Beau Soleil, portera le nom de « rue des écoles ».

Une seconde assurant la liaison rue de Tournemine à la rue de la Gaieté (route de Dahouët) permettant la desserte de la zone des Croix Roses (Lidl) est appelée « rue des tirailleurs sénégalais » pour faire référence à une page de l'histoire moderne de la commune : en honorant par le souvenir le passage des militaires africains de la défaite de 1940 retenus comme prisonniers de guerre sur le site bordant la rue de Tournemine, où une baraque préfabriquée a longtemps indiqué le lieu de leur internement.

(*) - Un Système d'Information géographique (ou SIG) est un système informatique permettant, à partir de diverses sources, de rassembler et d'organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace.

LES RANDONNEURS ALBANAIS

Départ du parking du complexe sportif René Rouget le dimanche 24 novembre à 13 h 30 : ERQUY



MARCHÉ DE NOËL

Le dimanche 8 décembre, le Comité des Fêtes de Saint-Alban organise son 10^{ème} Marché de Noël (à la salle des Fêtes de 10 h à 18 h).

Commerçants, artisans, artistes locaux, profitez de ce jour pour faire connaître vos produits, vos oeuvres !!!

Pour vous inscrire, contact : Patricia 02.96.32.91.34, Monique 02.96.32.90.82 ou 06.31.48.67.61.



DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA CÔTE DE PENTHIÈVRE

Une collecte de sang, organisée par l'Etablissement Français du Sang, site de Saint-Brieuc, aura lieu le vendredi 15 novembre de 15 h à 19 h, salle du Guémadeuc de Pléneuf Val André.

"Soyez nombreux à répondre à notre appel. Merci."



FLORA FC

Le club organise sa traditionnelle **PAELLA** à l'attention de l'école de foot, le samedi 14 décembre, suivie d'une soirée dansante « années 80 ». Tarifs : adultes : 13 € / enfants - 12 ans : 6 € / gratuit pour les enfants licenciés du club.

Inscriptions auprès des éducateurs et dirigeants jusqu'au 7 décembre. Venez nombreux !



**Le prochain écho paraîtra le 26 novembre 2013,
les annonces seront à déposer impérativement avant le vendredi 15 novembre à 12 h.**



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.

. *Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?*

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Sont concernés les chaudières et chauffe-eau, les poêles et cuisinières, les cheminées et inserts y compris les cheminées décoratives à l'éthanol, les appareils de chauffage à combustion fixes et mobiles (d'appoint), les groupes électrogènes ou pompes thermiques, les engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment), les braseros et barbecues, les panneaux radiants à gaz, les convecteurs fonctionnant avec des combustibles. La grande majorité des intoxications a lieu à domicile.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de tête, nausée, fatigue, malaises, ou encore paralysie musculaire. Son action peut-être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

. *Comment éviter les intoxications ?*

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations ; chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles. Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérer votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid. N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferie principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève en particulier et par intermittence uniquement. Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisations des appareils à combustion, en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...). N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion et appareils à gaz : ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...), ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments. Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant la mise en service, et pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

. *Que faire si on soupçonne une intoxication (maux de tête, nausées, malaises et vomissements) ?*

Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ; arrêtez si possible les appareils à combustion ; évacuez au plus vite les locaux et bâtiments, appelez les secours (pompiers, samu) ; ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Sites d'informations : inpes.santé.fr, prevention-maison.fr, sante.gouv.fr, logement.gouv.fr, invs.sante.fr, developpement-durable.gouv.fr.

ANNONCES

LOCATION

- Au 15 décembre, appartement classe D situé à St-Alban au rond point du Poirier , 1 Rue de la Gaieté, 49 m² se composant de : grands placards dans l'entrée à l'étage, 1 grande chambre (sol plastifié, vélux), 1 pièce à vivre avec placard et éléments de cuisine (revêtement anti-dérapant), 1 salle de bain, 1 wc indépendant (sol carrelé, faïence au mur). Double vitrage, très bien isolé, chauffage électrique, le tout en parfait état. Entrée indépendante, 2 places de parking. Loyer 340 €. Tél. : 06.81.17.50.20.

VENTE

- NINTENDO DS d'occasion première génération, couleur noire, prix à négocier, faire proposition. Tél. : 06.71.80.58.83.
- 1 siège auto junior de marque GRACO maxi peacoat , bon état général, siège composé d'un réhausseur et d'un dossier renforcé les 2 sont dissociables ; destinés aux enfants entre 15 et 36 kg. Couleur gris clair et gris foncé. Prix neuf vendu environ 120 €, prix à négocier, proposition 55 € à débattre. Tél. : 06.71.80.58.83.
- chambre à coucher en châtaignier, un lit de 130 cm avec literie, une armoire 3 portes avec glace, un chevet. Le tout en bon état, 120 €. Deux fauteuils bois et tissu, 80 €. Tél. 06.77.67.09.61.
- playstation 2 plus jeux prix à voir avec acheteur , tablette plus clavier à voir avec acheteur, 1 décodeur télé, au 06.58.92.74.90.

DIVERS

- Je cherche un terrain sur la commune ou les communes environnantes, d'agrément ou agricole, y compris sur bassin versant, y compris boisé, d'environ un hectare avec un accès naturel à l'eau (source, puits, rivière...). Merci de me contacter au 06.03.74.51.24.
- Repas "Kig Ha Farz" (potée bretonne, spécialité du nord Finistère) à la Crêperie du Village, St-Alban Centre, le dimanche midi 17 novembre et le dimanche midi 8 Décembre. Sur réservation au 02.96.32.98.14. Repas traditionnel et convivial.
- Lolo, vends sandwiches, frites, boissons, tous les mercredis midi et soir au Rond Point du Poirier ; tous les lundis, face au restaurant Le Dauphin. Tél. : 06.31.06.44.48.
- Pensez « Sport » à l'occasion des fêtes de fin d'année. Divers arrivages de grandes marques : vestes, pantalons, chaussures (et autres) de randonnée, course à pied, mais aussi en sportswear, chemise, pull, gilet. Ouvert du mardi au samedi 9 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 19 h. GENERATION SPORT - 7 rue des Croix Roses - 22400 SAINT-ALBAN

Conseil municipal du 29 octobre 2013.

Présents : Jean-Yves LE GALL, Christian LUCAS, Michel GUEGUEN, Loïc DAVID, Monique GERNOT, Denis BERTRAND, Sylvain DURAND, Jean-Baptiste GROGNEUF, Monique HOURDIN, Magalie HOUZE, Eliane JUMILUS, Mathieu LANGLAIS, Didier LE NAY, Yolande RODRIGUES, Josette TALBOURDET, Christian TREHOREL.

Absents excusés : Alain JEGU pouvoir à Christian TREHOREL – Lionel HAGUET pouvoir à Loïc DAVID.

Secrétaire de séance : le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Magalie HOUZE.

N° 1 – 29/10/2013 – Désignations de noms de rues

- Dans le cadre du SIG, une commission travaille sur l'adressage et propose de dénommer certaines voies.

voie entre les deux écoles :	rue des écoles
------------------------------	-----------------------

voie entre la rue de Tournemine et la route de Dahouët :
rue des tirailleurs sénégalais
aux soldats africains prisonniers de guerre retenus ici en 1940

Parc d'Activités du Poirier

voie partant de la rue du Poirier et tombant sur le Chemin Romain
rue de la tourelle

- Voie partant de la rue de la Tourelle et tombant sur le Chemin Romain

voie partant de la rue de la tourelle et tombant sur le Chemin Romain
rue du clos Pansard

Vote : Didier Le Nay ayant proposé certains noms, s'est abstenu.

N° 2 – 29/10/2013 – Congrès des Maires de France

Considérant que seuls deux élus ont participé au Congrès de 2012, Monsieur le Maire propose la participation de 5 personnes pour 2013 (3 élus et 2 agents). Vote : adopté à l'unanimité.

N° 3 – 29/10/2013 – Avenant n°1 au marché de voirie : modification des délais

Les travaux concernant la Rue de l'Hôtel Gouret sont décalés en attendant que les travaux du renouvellement de la conduite A. E. P. soient réalisés. Ceci entraîne une prolongation de délai initial de 3 mois à 7 mois, soit 4 mois supplémentaires portant la date de fin des travaux de la Rue de l'Hôtel Gouret au 06 avril 2014.

N° 4 – 29/10/2013 – Admission en non-valeur

Le Trésor Public demande l'admission en non-valeur de dettes sur l'ancien budget assainissement d'un montant total de 891.99 euros. 2 abstentions : D. Le Nay – A. Jégu.

N° 5 – 29/10/2013 – Décision modificative n°3-2013 du budget général

Une décision modificative est nécessaire afin d'intégrer des dépenses non prises en compte lors de l'établissement du budget primitif 2013 : assainissement et contrat d'emploi d'avenir.

Dépenses - 60611 – eau et assainissement	+ 130 000 €
Recettes - 70876 – remboursement par l'EPCI	+ 130 000 €
Dépenses - 64162 – Emploi d'avenir	+ 10 000 €
Recettes - 6419 – Remboursement	+ 10 000 €.

Vote : adopté à l'unanimité

N° 6 – 29/10/2013 – Décision modificative n°1-2013 – Budget lotissement des Croix Roses

Une DM est nécessaire pour solder un reliquat de TVA sur le budget lotissement des Croix Roses :

678 – Autres charges exceptionnelles	- 2.00 €
658 – Charges de gestion courante	+ 2.00 €.

Vote : adopté à l'unanimité

N° 7 – 29/10/2013 – Location d'un bureau à la Fédération Française de CycloTourisme – Ligue de Bretagne

Monsieur Bernard RAULT, Président de la Fédération Française de CycloTourisme, Ligue de Bretagne, a sollicité l'utilisation d'un bureau au Centre de Loisirs.

Le conseil municipal accepte d'établir une convention avec la FFC, Ligue de Bretagne, à compter du 01 juillet 2013, pour une durée égale à la durée du mandat du pétitionnaire et fixe le montant de la location de ce bureau à 35 euros par mois (loyer payable mensuellement). Vote : adopté à l'unanimité.

N° 8 – 29/10/2013 – Contrat de territoire 2010-2015 entre le Conseil Général, les communes et la communauté de communes de la Côte de Penthièvre – Revoivre

Le Conseil Général a mis en œuvre, courant 2009, une nouvelle politique territoriale s'appuyant principalement sur les Contrats de Territoires. Sur la base d'une liste de 23 politiques contractualisées, les communautés et les communes établissent de façon autonome leur programmation en choisissant et hiérarchisant les opérations qu'elles souhaitent programmer sur la durée du Contrat (*sous réserve d'une contribution locale minimale de 40%*). Le Conseil Général affecte à chaque territoire une enveloppe financière particulière. A ce titre, le territoire de la Le Conseil municipal approuve les modifications apportées aux opérations communales ^{et/ou} les nouveaux projets inscrits, valide l'ensemble des projets dans le cadre de la revoivre du Contrat de Territoires, sur la base du document de synthèse annexé à la présente délibération,

Vote : adopté à l'unanimité.

N° 9 – 29/10/2013 – Avis de principe sur le financement des travaux « Chemin Romain »

La Communauté de Communes Côte de Penthièvre réalise actuellement l'extension de la zone d'activités du Poirier. La Communauté a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études TECAM en 2012 pour la réalisation d'un projet d'aménagement sur l'ensemble du Parc d'activités. Cependant, la Communauté de Communes n'est compétente que pour l'extension, la requalification de la zone et notamment les travaux sur le Chemin Romain étant de notre ressort.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire réuni le 28 octobre 2013 a accepté les principes suivants :

- Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique permettant à la Communauté de Communes d'être désignée comme maître d'ouvrage unique considérant que les opérations respectives d'extension et de requalification ont un lien fonctionnel et sont susceptibles d'être réalisées de concert,
- Apport à la commune, d'un fonds de concours à hauteur de 40% du coût de l'opération de requalification
- Etalement du remboursement de la commune de Saint-Alban sur 4 ans (pour les 60 % restant sa charge).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 octobre 2013, le conseil municipal accepte les principes suivants:

- De signer d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique
- De solliciter, auprès de la Communauté de Communes, un fonds de concours à hauteur de 40%
- De prendre en charge 60 % du coût des travaux, de solliciter l'étalement du remboursement sur 4 ans.

Vote : adopté à l'unanimité.

N° 10 – 29/10/2013 – Avis de principe sur le financement du rond-point, rue de la Gaieté

L'extension du Parc d'Activités du Poirier, compétence Communauté de Communes Côte de Penthièvre nécessite la réalisation des aménagements sur la rue de la Gaieté (RD 791) : l'obstacle de milieu de voie et le giratoire. La commune est maître d'ouvrage pour les travaux.

Le Conseil Communautaire, réuni le 28 octobre 2013, a accepté le principe de verser à la commune de Saint-Alban, d'un fonds de concours à hauteur de :

- 100% du coût de réalisation de l'obstacle de milieu de voie,
- 50% du coût de réalisation du rond-point au carrefour de la zone des Croix Roses.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter les principes suivants :

- . valider les travaux d'aménagement sur la rue de la Gaieté ainsi que le giratoire,
- . solliciter un fonds de concours à hauteur de 100 % du coût de réalisation de l'obstacle de milieu de voie,
- . solliciter un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût de réalisation du rond-point au carrefour de la zone des Croix Roses,
- . prendre à la charge de la commune les 50 % restant sur la réalisation du rond-point.

Vote : adopté à l'unanimité.

N° 11 – 29/10/2013 – Assistance juridique

Nous avons sollicité le Cabinet LEXCAP, Société d'Avocats LAHALLE et DERVILLERS de Rennes, afin de nous faire une offre d'assistance juridique à l'année.

Monsieur Vincent LAHALLE, avocat associé, propose un contrat annuel (année civile 2014), d'un coût de 3 000 euros ht.

Ce montant annuel global et forfaitaire a été établi à partir :

- D'un montant global et forfaitaire, de la journée de travail, à 800 euros ht
- D'un montant global et forfaitaire, de la réunion en mairie, à 550 euros ht.

Si au cours de la période d'exécution de la convention, les besoins de la commune venaient à excéder cette enveloppe financière, la société d'avocats LAHALLE et DERVILLERS pourrait, en accord avec la commune, réviser la tarification annuelle forfaitaire pour tenir compte des besoins complémentaires.

De plus, le contrat étant basé sur l'année civile 2014, la société d'avocats s'engage à faire courir la convention à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2014, pour le même prix.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 octobre 2013,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'accepter l'offre d'assistance juridique de la société d'avocats LAHALLE et DERVILLERS pour un montant de 3 000 euros pour l'année civile 2014,
- Autorise le maire ou son représentant à signer la convention d'assistance juridique proposée par la société d'avocats
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Vote : adopté à l'unanimité